Bobigny (93) : les policiers viennent expulser des squatters, ils découvrent de la drogue et des armes

12/08/2024 à 16h09



Un homme de 23 ans a été condamné, mercredi 7 août par le tribunal correctionnel de Bobigny (Seine-Saint-Denis), à une peine de quatre ans de prison dont un avec sursis et 5 000 euros d'amende, pour détention d'armes et de cocaïne. Il comparaissait après avoir été surpris, le 31 juillet dernier à Montreuil, dans ce domicile servant de nourrice pour les dealers.

En ce début d'après-midi, les policiers du commissariat se mobilisent pour aider un huissier de justice à expulser les squatters d'un logement de la place Le Morillon. Vers 15 heures, les fonctionnaires tapent à la porte avant de la forcer. Ils investissent les lieux et arrêtent un couple dans une chambre. Lors de la perquisition, ils mettent la main sur un revolver, un fusil de chasse, 1,2 kg d'une poudre qui réagit positivement à la Métamphétamine (3MMC), 51 g de cocaïne et 565 euros. Un troisième occupant des lieux est interpellé. Il squatte depuis trois ans mais sera rapidement mis hors de cause en ce qui concerne le trafic de drogue. Les

deux autres suspects sont maintenus en garde à vue à Bobigny, dans les locaux du service départemental de la police judiciaire. **Ce couple concède qu'il savait que ce logement contenait une arme et de la drogue. Mais il assure qu'il en ignorait la provenance.** […]

Zeidane, déjà connu pour trafic de stupéfiants, soutient qu'il dort là depuis environ trois semaines, mais qu'il n'avait pas la clé de l'appartement. […] Il est déféré le 1er août, maintenu en détention et entre-temps les résultats d'analyses des produits saisis sont rendus par le laboratoire. « ***Finalement le 1,2 kg de méthamphétamine n'en était pas, précise Me Héloïse Dujardin, l'avocate du prévenu. C'était de la fécule de pomme de terre*** ». **Le tribunal a retenu huit mois de trafic et Zeidane a été maintenu en détention.**

Le Parisien

Merci à moi